



Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le  
ID : 038-213805161-20250206-25DEC007-AU

**décision du maire**

**N°25DEC007**  
**05 février 2025**

Pôle Ressources – Service  
juridique

**Attribution du marché de prestations d'impression  
pour les services municipaux de la commune de La  
Tronche – lots 1 et 3**

**Le maire de la Ville de La Tronche,**

**Pages :**  
1/1

**Vu** la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

**Pièce jointe :**

- **Vu** le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

**Télétransmis en  
préfecture le :**

**Considérant** que la ville de La Tronche a lancé le 14/01/2025 une consultation, en vue de l'attribution des lots 1 et 3 du marché de prestations d'impression pour les services municipaux de la commune de La Tronche :

- Lot 1 : Tracts, affiches et dépliants
- Lot 3 : Journaux municipaux

**Considérant** que l'analyse des offres s'est faite selon les critères de jugement suivants :

- critère prix pondéré à 40 %
- critère technique pondéré à 60 %

**Décide**

**Article 1 :** d'attribuer les lots 1 et 3 du marché de prestations d'impression pour les services municipaux de la commune de La Tronche, pour une durée d'un an à compter de la notification du marché, reconductible 3 fois, à l'entreprise suivante et pour les montants fixés ci-après :

- Lot 1 « Tracts, affiches et dépliants » à l'entreprise Imprimerie Notre Dame sise 80 rue Vaucansson à Montbonnot (38330) pour un montant maximum annuel de 13 000 € HT.
- Lot 3 « Journaux municipaux » à l'entreprise Imprimerie Notre Dame sise 80 rue Vaucansson à Montbonnot (38330) pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT.

**Article 2 :** Les prestations débiteront à compter de la notification du marché.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,  
Bertrand Spindler

